

LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2020

Contexte

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) impose la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à horizon 2022.

Dans le cadre du renouvellement du marché de tri des déchets issus de la collecte sélective des déchets ménagers (2018-2025), la Métropole s'est engagée d'une part à une mise en œuvre de l'extension à compter de janvier 2020 et d'autre part à réduire les erreurs de tri des habitants.

En juillet 2019, le projet présenté par la Métropole de Lyon, lors de l'appel à candidatures pour « l'extension des consignes de tri » lancé par Citeo, a été sélectionné. Les nouvelles consignes de tri entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Objectifs de la Métropole de Lyon

En 2025, l'objectif est :

- de valoriser 6 kg d'emballages et papiers en plus, par habitant, par rapport à 2016. Soit la valorisation de 10 500 tonnes de papiers et d'emballages supplémentaires en 2025.
- d'améliorer la qualité du tri fait par les usagers : aujourd'hui, 35% du contenu des bacs de tri sont des erreurs (ordures ménagères notamment), l'objectif est de descendre à 24% en 2025.

Les nouvelles consignes de tri

Dès le 1^{er} janvier 2020, **TOUS les emballages en plastique seront triés dans le bac de tri (bac vert à couvercle jaune) :**

- **Tous les sacs, sachets et films en plastique** : Sac de légumes congelés, Sachet de fromage râpé, emballage plastique de pack de bouteilles, sac plastique, recharge de savon, etc.
- **Tous les pots, boîtes et barquettes en plastique** : pot de crème, pot de yaourt, tube de dentifrice, barquette polystyrène, barquette plastique avec couvercle, boîte d'œufs, barquette de beurre, emballage de jambon, emballage plat surgelé, emballage de sandwich club, etc.

Ainsi que TOUS les petits emballages en métal et aluminium :

- Gourde de compote, paquet de café, capsule de café/thé, paquet de chips, papier aluminium, opercule et capsule de bouteille, bouchon à vis, pot de crème (produit de beauté), blister de médicament vide, tube en aluminium, etc.

Bien entendu, les emballages en carton, papier, métal ainsi que les bouteilles et flacons en plastique continuent à être trier, tout comme tous les papiers (de bureau, journaux, magazines, revues...).

Conseils à mettre en avant :

Bien jeter en vrac, ne pas mettre les emballages dans un sac plastique (sépare les emballages du sac)

Ne pas laver les emballages.

Bien vider tous les emballages.

Ne pas les imbriquer : jeter chaque emballage séparément.

Les cartons type colis peuvent être occasionnellement mis dans le bac de tri s'ils sont en quantité limitée. Il faut alors bien les plier pour ne pas encombrer le bac trop rapidement.

Grâce au tri, je fabrique

- Emballages actuellement triés (carton, métal, papier et flacons et bouteilles en plastique)

Équivalence :

9 boîtes de conserve recyclées = 1 boule de pétanque

7 849 boîtes de conserves recyclées = un chariot de supermarché

570 canettes d'aluminium recyclées = une chaise

Les journaux, les magazines, les papiers de bureaux deviennent des bobines de papier.

1 magazine de 100 pages = 90 feuilles vierges.

Les briques de lait, jus de fruits deviennent des mouchoirs en papier, du papier toilette.

5 brique de lait= 1 rouleau de papier toilette

4 boîtes en carton de céréales recyclées = 1 boîte à chaussures

12 bouteilles et flacons = 10 bouteilles (type eau minéral)

6 bouteilles d'eau recyclées = 1 ours en peluche

- Nouveaux emballages triés au 1^{er} janvier 2020

Équivalence :

6 pots de yaourts = 1 cintre

163 pots et barquettes = 1 chaise de jardin

49 pots et barquettes = 1 arrosoir

7 pots et barquettes = 1 écharpe

7 films et sacs = 2 sacs poubelle de 100l

Les filières de recyclage

Les emballages et les papiers triés dans la Métropole sont recyclés en France et en Europe.

Quelques exemples, en 2018 :

L'acier est recyclé par Arcelor sur les sites de Dunkerque et Fos-sur Mer.

L'aluminium est recyclé par Affimet à Compiègne.

Les bouteilles et les flacons en plastique sont recyclés par Valorplast en France (70%) et 30% en Italie et Espagne.

Les journaux-magazines sont recyclés dans la papèterie Norske Skog, à Golbey, dans les Vosges.

Trier c'est aussi faire un geste de solidarité

La Métropole reverse 3,05 euros par tonne de verre collecté à la Ligue contre le cancer.

La Métropole de Lyon reverse 50 centimes d'euros par tonne de papier collecté à l'AFM.

Chiffres clés

Extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en 2017.

Quantité d'emballages et papiers collectés en 2017 : 64 102 tonnes

Quantité d'emballages et papiers recyclés en 2017 : 40 636 tonnes

164 bennes à ordures ménagères dont 10 bennes à ordures ménagères électriques et 47 bennes à ordures ménagères au gaz naturel

1 silo à verre pour 534 habitants